



SORNAY, le 21.07.2017

MAIRIE de SORNAY**1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 20 juillet 2017, à 20h30, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Absents : GROS Romain, BOULAY Arnaud, MAZIER Béatrice

Représentés: PRUDENT Julien par FAILLET-GEOFFROY Nathalie, Aurore MARECHAL DE JESUS par CŒUR Anne-Marie

Secrétaire de séance : FICHET David

Le compte-rendu du 22.06.2017 est approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CAE

Le Maire informe l'Assemblée que le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) de Madame Carole DESVIGNES, aux services techniques de la Commune, affectée notamment aux services périscolaires, peut être renouvelé à compter du 1er septembre 2017.

Il rappelle que Madame DESVIGNES est en contrat CUI-CAE d'une durée d'un an au sein de la commune depuis 1er septembre 2016.

Il est possible de renouveler une fois son contrat CUI-CAE à raison de 20 heures hebdomadaires. Ce contrat serait conclu pour une période de 12 mois, sous réserve du renouvellement de la convention "contrat unique d'insertion" avec Pôle Emploi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement du CUI-CAE de Madame Carole DESVIGNES pour une période de 12 mois avec un temps de travail de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2017, sous réserve du renouvellement de la convention "contrat unique d'insertion" avec Pôle Emploi.

AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE « ACQUISITION D'UNE FAUCHEUSE-DEBROUSSAILLEUSE » APPROBATION DU MARCHE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 22 mai 2017, le conseil municipal avait décidé de lancer la consultation pour la passation d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une faucheuse-débroussailleuse.

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 13 juillet 2017 à 17 h 00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 17 juillet 2017 à 18 h 00 en présence des membres de la commission d'ouverture des plis. Cinq entreprises ont répondu.

La commission a effectué l'analyse des plis et propose que soit retenue l'entreprise suivante :

- AGRO SERVICE 2000, de LOUHANS (71500) pour un montant global du marché de 21.950,00€ H.T. soit 26.340,00 € T.T.C (hors reprise de l'ancien matériel).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché adapté à l'entreprise AGRO SERVICE 2000, de LOUHANS (71500) pour un montant global du marché de 21.950,00€ H.T. soit 26.340,00 € T.T.C. (hors reprise de l'ancien matériel pour un montant de 3.000,00 €)

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL ET FEADER LEADER POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire expose que la Commune œuvrant dans le domaine du développement durable, il serait opportun d'utiliser un véhicule participant à la réduction de la production de gaz à effet de serre pour le déplacement des agents techniques sur le terrain.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune peut solliciter une subvention du Conseil Régional au titre du contrat territorial et une subvention FEADER LEADER.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Acquisition du véhicule et des accessoires de recharge.	30 000 € HT	FEADER LEADER	14 000 € HT
		Contrat territorial Région	10 000 € HT
		Autofinancement	6 000 € HT
TOTAL :	30 000 € HT		30 000 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à solliciter une subvention FEADER LEADER et une subvention auprès du Conseil Régional et à signer tout document relatif à ces demandes.

AUTORISE l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER LEADER, qui pourra être majoré le cas échéant.

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN CHEMIN CYCLO-PEDESTRE LE LONG DE LA SEILLE NAVIGABLE.

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes Terres de Bresse porte un projet de réalisation d'un circuit cyclo-pédestre le long de la Seille navigable entre Louhans et la Truchère. Il informe l'Assemblée des possibilités de subvention de la part de l'Etat et de la Région.

Le projet est estimé à environ 960.000,00 €.

Monsieur le Maire précise que les élus concernés par le tracé de ce projet ont souhaité s'engager dans la réalisation de cet aménagement structurant pour le territoire. Pour assurer la cohérence des travaux, mais aussi pour réaliser des économies, les parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître d'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération: la communauté de communes Terres de Bresse.

Les communes de SORNAY et BRANGES acceptent donc la mise en œuvre d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre le long de la Seille navigable, sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de communes Terres de Bresse et autorise la Communauté de communes Terres de Bresse à exécuter les différentes phases de maîtrise d'œuvre selon les modalités exposées dans la convention proposée et selon les prescriptions du cahier des charges. La Communauté de communes Terres de

Bresse assure le préfinancement de l'ensemble de la mission de maîtrise d'œuvre et s'engage à communiquer le coût réel de cette mission aux autres parties ainsi que le solde qu'il reviendra à celles-ci de payer, une fois déduites les subventions obtenues pour ce projet.

Monsieur le Maire précise qu'une estimation des travaux de maîtrise d'œuvre a été faite pour un montant de 2.452,00 € HT (montant maximum qui pourra le cas échéant être proratisé).

Par 6 voix pour, 2 voix contre, et 8 abstentions le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable à la mission de maîtrise d'œuvre pour la commune de Sornay et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes Terres

de Bresse et la Commune de Branges pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un itinéraire cyclo-pédestre le long de la Seille navigable.

ETUDE DE DEVIS

Un devis de l'entreprise BNA à CHAMPFORGEUIL (71530) est présenté pour le balayage et nettoyage des rues de la commune. Le balayage de la voirie n'a pas été fait depuis plusieurs années et celui-ci devient nécessaire. Le devis est validé pour une durée de 6 heures pour un montant de 558.00 € HT.

Un devis de la société EUROFEU, installateur du défibrillateur sur le parvis de la mairie, est présenté pour une commande d'électrodes (les électrodes actuelles sont à changer) et le changement de l'armoire dans lequel est stocké le défibrillateur.

Le devis est validé pour la commande d'électrodes. Quant à l'armoire, Patrick LECUELLE refait tout d'abord un point avec la société EUROFEU.

AFFAIRES DIVERSES

- chocolats de Noël pour les écoliers : le conseil municipal propose de renouveler cette commande pour Noël.
- organisation de la SORNAY COLOR du 09 septembre prochain : le conseil des jeunes et le conseil municipal recevront prochainement une convocation pour une réunion de préparation fixée au mardi 8 août prochain à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

**Le Maire de Sornay,
Christian CLERC**



